Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20201123-DEL-2020-0308-DE

Date de télétransmission : 03/12/2020 Date de réception préfecture : 03/12/2020



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020 Délibération n°DEL-2020-0308

OBJET:

Levée d'option du crédit-bail souscrit auprès de Dexia pour le financement du télésiège du Grand Cerf (Station des 7 Laux)

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice : 74

Présents : 69 Pouvoirs : 4

Absents: 0

Excusés : 5

Pour: 73

Contre: 0 Abstention: 0

N'ayant pas pris part au

vote: 0

Acte rendu exécutoire après transmission en

Préfecture le

ろ/12/&

31121

Secrétaire de séance : Régine MILLET Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents: Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir: Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu le contrat de crédit-bail signé les 28 juin 2004 et 6 juillet 2004 entre DEXIA FLOBAIL et le SIVOM de la station des 7 Laux repris en gestion par la communauté de communes Le Grésivaudan le 1^{er} septembre 2017, portant sur le financement du télésiège débrayable du Grand Cerf,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la communauté de communes d'acter la fin du contrat de crédit-bail et la levée d'option d'achat offerte à la collectivité par l'article 26 dudit contrat de crédit-bail,

Monsieur le Président propose de l'autoriser à lever l'option d'achat, à signer tout acte organisant le transfert de la propriété et la fin du crédit-bail et à régler le prix de la levée d'option mentionné à l'article 26 du contrat de crédit-bail d'un montant de 4.500 euros H.T.

Il est précisé que la propriété des biens, objet du contrat de crédit-bail, sera transférée, dès la signature de l'acte de transfert de propriété, à la communauté de communes Le Grésivaudan, rétroactivement à la date du 1^{er} mars 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE Crolles, le 23 novembre 2020

> Le Président Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.